



## **Action collective de prévention mise en place depuis 10 ans dans un groupe de théâtres suisses romands**

Alain Parel et Rafaël Weissbrodt  
ERGOrama S.A., Genève

XXIII Journées Franco-Suisses de Médecine et Santé au Travail  
18-19 Juin 2009 - Chambéry

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



### **Contexte – ARTOS-ERGOrama**

- Directive MSST – dangers particuliers
- Association ARTOS-ERGOrama depuis 2001
- Commission technique
- Commission générale
- Correspondant dans chaque théâtre
- Actuellement 20 théâtres

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



### **Contexte – Monde du spectacle en Suisse**

- Quasi-absence de consignes et directives
- Publications s'appliquent par analogie
- Métiers souvent appris « sur le tas »
- Technicien de spectacle : métiers de l'ombre

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



### La démarche

- a) Identifier et quantifier les dangers présents dans les théâtres
- b) Fixer les priorités d'action au niveau collectif
- c) Utiliser les résultats pour informer toutes les parties prenantes
- d) Elaborer des fiches de recommandations puis un manuel pratique de la SST dans les théâtres

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



### La démarche ergonomique

- Démarche participative
- Analyse du travail sur le terrain
- Prise en compte de l'expertise des acteurs



Rédaction en commun d'un **guide de détermination des dangers**

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

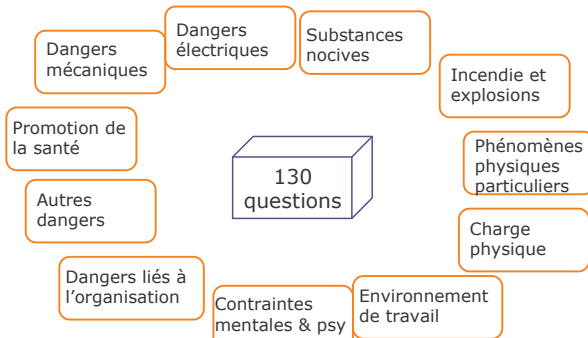
---

---

---



### Le guide - famille de dangers



ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



## Le guide – extraits

### 1. Dangers mécaniques (machines, chutes et chocs)

#### Utilisation des installations, appareils techniques et machinerie

Des employés travaillent-ils avec des équipements comportant des surfaces dangereuses (coupantes, piquantes, abrasives, etc.) ?

Non  
 Oui

Si OUI, type d'activité et d'équipement : \_\_\_\_\_

Les installations, appareils techniques et machinerie dangereux ne sont-ils utilisés que par du personnel formé à cet effet ?

Non  
 En partie  
 Totalement

Les installations, appareils techniques et machinerie mis en service dans votre établissement sont-ils livrés avec les garanties de conformité légales (loi fédérale sur la sécurité d'installations et appareils techniques) ?

Non  
 En partie  
 Totalement

Si NON ou EN PARTIE, précisez : \_\_\_\_\_

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Le guide – Evaluation du risque

- Hiérarchisation des dangers par le calcul d'un indice de fréquence des phénomènes dangereux

Phénomène dangereux	Nb de questions	Nb total de situations détectées	Formule de calcul	Indice de fréquence
Danger électrique	8	37	Nb situations / (nb questions * 19 guides)	0.24
Danger de chute de hauteur	11	93	Nb situations / (nb questions * 19 guides)	0.44

- La gravité a été évaluée par consensus entre évaluateurs lors de séances de la commission technique.

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Le guide – résultats & priorités

Gravité élevée (danger d'invalidité grave ou de décès)	
Phénomènes dangereux	Situations d'exposition
Contrainte/danger lié au temps de travail	- Temps de récupération insuffisants
Contrainte/danger lié à l'organisation du travail	- Temps insuffisant pour la maintenance des installations
Danger d'incendie ou d'explosion	- Absence d'exercice d'évacuation - Manque de formation à l'emploi des extincteurs
Équipements comportant des surfaces dangereuses	- Danger de choc contre des éléments de structure (pouvant entraîner une chute dans le vide)
Danger de chute	- Travaux présentant des dangers de chute de personnes - Équipements de protection individuelle non utilisés ou non disponibles
Objets en mouvement non contrôlés	- Danger d'être atteint par des objets en mouvement (chutes d'objets)
Éléments de machine non protégés en mouvement	- Manque d'entretien préventif des installations

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Les contraintes organisationnelles

Risques physiques « visibles »	Risque d'incendie
Risques physiques « invisibles »	Risque électrique
Risques humains	Risque de chute de personnes
Risques matériels	Risque de chute d'objets
Risques techniques	Emploi d'installations techniques dangereuses
Risques liés à l'usage	Manutention de charges lourdes
Risques liés à l'environnement	Emploi de substances dangereuses
Risques liés à la maintenance	Bruit dangereux
Contraintes organisationnelles sous-jacentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contraintes temporelles</li> <li>- Faible niveau de qualification formelle et d'instruction en matière de risques et de prévention</li> <li>- Mise à disposition insuffisante d'équipements de protection individuelle</li> <li>- Travail isolé</li> <li>- Problèmes de communication</li> </ul>

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Exemple 1 : risque incendie

- Infrastructure matérielle adéquate  
**MAIS**
- Organisation et instruction déficiente (souvent repos sur les pompiers)
- Accueil de diverses populations
- Emploi de substances et matériaux inflammables (décors, solvants, peinture)
- Présence de sources de chaleur (projecteurs, installations électriques, etc.)

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## Exemple 1 : risque incendie

- Mise sur pied d'une structure organisationnelle pour première intervention
- Formation des collaborateurs à la lutte contre le feu et procédures d'évacuation
- Ignifugation ou contrôle des matériaux inflammables
- Interrupteur différentiel sur les installations de scène
- Application de la « note explicative – Scènes » publiée par l'AEAI

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



### Exemple 2 : risques organisationnels

- Contraintes de temps (horaires atypique, peu de maintenance préventive)
- Manque de qualifications formelles
- Communication entre les corps de métiers
- Travail isolé
- EPI

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



### Exemple 2 : risques organisationnels

- Temps de travail, collaboration SECO
- Formation techniciens – cours spécifiques
- Formation des intermittents (brevet, formation qualifiante)
- Sensibilisation port EPI
- Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques de métier
- Meilleure prise en compte des contraintes des différents métiers

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



### Exemples d'autres mesures

- Formation aux accroches
- Affichage charge
- Emploi des nacelles
- Mise au normes des machines
- Ventilation suffisante dans les ateliers
- Formation à la gestion des produits toxiques
- Examen ouïe
- Protection bruit technicien et public (Ordonnance son et laser – OSLa, 2007)
- ...

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---



## En conclusion

- **Changement de mentalités**
- Assainissement des installations
- Certifications, CCT
- Nouvelles nacelles
- Réaménagement des stocks produits

MAIS

- Projet avance lentement
- Peu de moyens
- Peu de soutien des directions et des institutions étatiques

ERGOrama SA

---

---

---

---

---

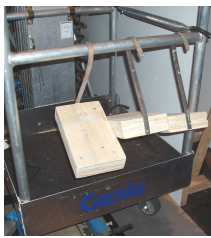
---

---

---



## Savoir faire des acteurs



ERGOrama SA

---

---

---

---

---

---

---

---